



COMMUNIQUE DE PRESSE

Passage du statut d'ouvrier à employé pour les aides familiales et gardes à domicile ce 1er avril ; une reconnaissance pour ces travailleuses au cœur de la crise sanitaire !

Véritable avancée sociale attendue depuis 20 ans, le passage du statut d'ouvrier à celui d'employé pour les aides familiales et gardes à domicile sera concrétisé à partir de ce 1^{er} avril en Wallonie.

Sur proposition de la Ministre de la Santé et de l'Emploi, Christie Morreale, le Gouvernement de Wallonie a marqué son accord pour mettre en œuvre cette mesure qui concernera près de 7000 travailleuses (95% des postes sont occupés par des femmes) et travailleurs du secteur de l'aide aux familles et aux aînés (SAFAS).

Outre la reconnaissance du rôle pivot de ces travailleuses dans l'accompagnement des familles et des aînés, qui s'avère fondamental en cette période d'épidémie, ce changement de statut va induire une revalorisation des salaires et améliorer la qualité d'emplois.

Dès cette année, les primes de fin d'année des aides familiales et des gardes malades seront en effet harmonisées sur celles des autres employées du secteur. Ces travailleuses bénéficieront également d'une meilleure couverture salariale en cas de maladie.

« Les aides familiales et les gardes malades à domicile font partie du quotidien de nombreuses familles, elles occupent un rôle clé dans l'accompagnement, le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et des personnes âgées. Il était donc essentiel, surtout en cette période de crise sanitaire, de maintenir ce changement de statut d'ouvrier vers employé qui va améliorer leur salaire et leurs conditions de travail », souligne Christie Morreale.

Pour 2020, le coût total de cette mesure s'élèvera à près de 7 millions d'euros.

CONTACTS :

Sylvain Jonckheere | Porte-parole d'Elio DI RUPO

0495/74.97.40 – sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE

0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be